

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation des habitants relative à la fermeture totale d'un côté de l'avenue des Immortelles.

Monsieur J.-L. VAN DER SCHOOT prend la parole :

De heer J.-L. VAN DER SCHOOT neemt het antwoord:

Je souhaite interpeller le Conseil communal, concernant la fermeture de l'avenue des Immortelles qui dure depuis plusieurs mois. J'avais eu contact avec Monsieur le Bourgmestre qui avait promis d'essayer de faire le nécessaire afin de déplacer la moitié de la rue, à sens unique, pour que les habitants puissent entrer chez eux.

Pour le moment, une centaine de personnes est impactée par cette fermeture totale de la rue. Par la suite, j'ai eu à faire à Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH, qui, elle, a dit qu'il faudrait attendre 6 mois. Il faut tenir en compte qu'il s'agit de 4 écoles, il y a des cyclistes etc. et en attendant, on empêche les habitants de rentrer chez eux.

A l'heure actuelle, nous devons faire tout un détour, nous perdons au moins 5 à 10 minutes et que l'on nous explique, quelle est l'utilité d'avoir fermé cette rue entièrement ? A la moitié, vous avez le loisir de faire des essais mais pendant ce temps-là les personnes peuvent entrer dans le clos.

Ceci est aussi valable pour les services de secours ou les taxis et les livreurs.

Il y a quelques commerces qui sont vraiment impactés par cette décision.

Nous avons reçu dans nos boîtes aux lettres « *suite à la concertation des habitants, nous avons décidé d'exécuter ce projet de telle manière* ». Aucun habitant n'a été concerté, la pétition compte plus de 80 signatures.

Pouvez-vous déplacer ces blocs de béton à la moitié de la rue, afin que les 100 ou 200 habitants qui y habitent, ne doivent plus faire tous ces détours et éviter des accidents ?

G. BORDONARO entend effectivement la demande des riverains et ce n'est pas la première fois que l'on soulève ce sujet. Il est légitime de pouvoir rentrer dans son domicile d'une manière efficace et pratique, surtout par rapport à la sécurité.

Il comprend que le Collège souhaite faire des tests mais il ne comprend pas que l'on attende un délai de 6 mois. Les habitants sont les premiers concernés et vivent l'expérience au quotidien et, de surcroît, ils expliquent que cela ne fonctionne pas, qu'il y a un problème. Pourquoi le Collège ne leur fait-il pas confiance, ne les entend-t-il pas, pour ensuite oser déclarer qu'il s'est trompé et qu'il est capable de se remettre en question ? Le groupe « PTB » rejoint la demande des habitants.

P. PANIS souhaite rappeler quelques points d'ordre plus général. Elle pense que l'espace public est à la disposition de tous les Anderlechtois et elle doit l'être de façon sécurisée pour tous les usagers. Cela veut dire autant pour les piétons, que pour les transports en commun, les deux-roues, les cyclistes, les usagers des véhicules motorisés, les habitants, etc. Il faut veiller à un partage équitable entre tous les usagers de l'espace public. Elle s'est réjoui que le Collège prenne ce genre de mesures, qui ont tout de même été faites en concertation et qui tendent à protéger les usagers faibles sur le territoire de notre commune. Actuellement, de plus en plus de familles ont renoncé à leur voiture et se déplacent désormais à vélo, ce qu'ils devraient pouvoir faire en sécurité.

F. CARLIER dit qu'il existe déjà une piste cyclable sécurisée au boulevard Maurice Carême et qu'il fallait tenir compte de l'avis des habitants. Il s'agit ici de la deuxième interpellation des habitants demandant la même chose. Les habitants ont envoyé une pétition de 250 signatures ; elle ne comprend pas comment le Collège s'obstine et reste sourd aux demandes des habitants, malgré presque deux ans et demi de chaos. « Admettre ses erreurs c'est aussi grandir », on dirait qu'il s'agit d'une dictature de minorités brandissant à chaque

fois l'argument qu'un comité de quartier a formulé cette demande, comité de quartier ne représentant que six personnes.

G. VERSTRAETEN bekent dat hij het ook niet meer begrijpt. Hij is ook een fietser maar op een bepaald moment moet het voorzien van veilige infrastructuur voor fietsers of voetgangers toch ook niet per se betekenen dat men het compleet onmogelijk maakt voor mensen die een auto nodig hebben. Hij begint het wanstaltig te vinden dat dit College zich altijd achter burgerparticipatie verschuilt. Als het de burgerparticipatie niet goed doet het College ze dan liever niet. En als er klachten achteraf komen moet het College ook gewoon toegeven dat het zijn eigen keuze is. Hoe dan ook is het tijd om echt naar de burgers te gaan luisteren in die buurt.

K. ADINE adhère entièrement à la demande des habitants. Il pense aussi aux services de proximité locaux tels que « Bruxelles Propreté », les facteurs, et une structure d'accueil pour personnes âgées. Si on souhaite vraiment limiter la circulation de transit, il faut faire de cette voirie une circulation réservée aux riverains, comme cela se faisait il y a vingt ans par l'ancien bourgmestre C. D'HOOGH. Il faut s'inspirer des expériences précédentes faites par des personnes qui n'étaient pas « ECOLO » mais qui s'inquiétaient de la pollution, des nuisances sonores et d'une série de choses qui impactaient la population.

Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

L'avenue des Immortelles, est un axe reliant le boulevard Josse Leemans à la route de Lennik. Elle permet en outre de desservir l'avenue des Edelweiss et sa maison de repos.

L'avenue des Immortelles est un itinéraire alternatif pour rejoindre la route de Lennik et le boulevard Maurice Carême, en venant du boulevard Josse Leemans.

Ce trafic de transit était source de nuisance et de plaintes de la part des habitants du quartier de l'avenue des Immortelles et du comité du quartier.

Pour solutionner les différents problèmes présents sur l'avenue des Immortelles, plusieurs options ont été envisagées que le Collège a décidé de mettre en œuvre dans le cadre de différentes phases-test. Ces dernières ont permis de tirer certaines conclusions sur les solutions à apporter au niveau de l'avenue des Immortelles.

Dans la phase-test actuelle, le trafic de transit entre le boulevard Josse Leemans et la route de Lennik est entièrement rétabli. Nous constatons que celui-ci est dense aux heures de pointe.

Les cyclistes disposent pour l'instant d'une zone protégée sur l'autre axe, qu'ils partagent avec les voitures garées. L'accès des véhicules de secours est assuré par un large accès dans la berme centrale.

La cohabitation entre les cyclistes et les voitures garées s'est déroulée sans aucun problème pendant la phase-test et a énormément amélioré la sécurité des cyclistes sur l'axe, tout en permettant l'accès à toutes les places de stationnement.

Les points suivants sont à prendre en compte pour une solution permanente :

Le trafic de transit sur le boulevard Josse Leemans et entre ce dernier et la route de Lennik. L'entrée en voiture dans le quartier « Vogelenzang » via l'avenue des Edelweiss. La sécurité des cyclistes sur l'axe.

En attendant, beaucoup de cyclistes utilisent cet axe. Depuis que les vélos électriques se sont imposés, la montée du boulevard Maurice Carême n'est plus un obstacle et l'entrée du quartier « Vogelenzang » se fait par l'avenue des Immortelles.

Dans le quartier se trouvent quatre écoles. La Commune a développé, comme nous en reparlerons ce soir, un projet en collaboration avec la « VUB » afin d'améliorer la sécurité routière dans le quartier et d'inciter davantage de parents à choisir le vélo ou les transports en commun pour se rendre à l'école.

Le chaos automobile quotidien dans le quartier pose un vrai problème. L'avenue des Immortelles a un rôle à jouer dans ce contexte, car elle constitue l'accès au quartier. Si les enfants ne peuvent pas y accéder à vélo en toute sécurité, tous les efforts pour améliorer la sécurité routière dans le quartier seront vains.

Concernant le trafic sur l'avenue des Immortelles, il s'agit donc de trouver, pour une solution permanente, une place pour tous les besoins, le confort des automobilistes et la sécurité des cyclistes.

Le Collège est en train d'explorer différentes pistes à ce sujet et va organiser un atelier participatif pour trouver la meilleure solution pour tous les modes de trafic dans cette rue ; pour arriver à une solution permanente le plus rapidement possible.

Ainsi, le dernier test, qui a duré six mois comme tous les autres, pourra être terminé et une solution permanente pourra être trouvée.

Monsieur J.-L. VAN DER SCHOOT remercie madame l'échevine d'avoir lu sa réponse écrite à grande vitesse, ce qui signifie qu'elle n'a pas écouté ce qui a été dit.

Il se présente devant le Conseil communal, ce qui signifie qu'il y a ici une priorité de la gestion des affaires publiques locales avant de s'occuper d'éventuels cyclistes venant d'autres communes. Pourquoi les cyclistes auraient-ils plus de droits que les automobilistes ou piétons ? Ceux qui défendent cette mesure, qui embêtent tous les habitants du quartier, se cachent tous derrière l'argument des cyclistes qui représentent toutefois une minorité. Il estime mal placé le fait de dénigrer la parole des citoyens, des habitants d'Anderlecht. Quant aux membres d'un comité de quartier qui ne représente que six personnes, il ne pense pas qu'une démocratie participative puisse se faire avec six personnes uniquement. Ce n'est pas quelque chose qui sort de l'imagination car plus de 200 signatures prouvent qu'il y a un souci.

En étant honnête, on ne peut pas parler de concertation en discutant avec uniquement six personnes. Un test avait été réalisé, il y a quelques années, et celui-ci avait été abandonné par l'ancien Collège qui a eu l'intelligence, l'humilité et l'honnêteté d'écouter un peu les citoyens. La majorité des personnes qui ont signé cette pétition font aussi du vélo. Faire du vélo ne veut pas dire empêcher les autres de vivre leur vie.

D'autre part, il y a les nuisances sonores, c'est une pollution comme les autres. Que le Collège vienne voir à 7 heures du matin la circulation et les détours des voitures à cause de la rue fermée. Cela cause des bouchons, donc de la pollution de l'air et de pollution sonore. Un détour crée de la pollution supplémentaire. Le souci écologique ne doit pas être absurde !

Il ne pense pas que le souci est l'écologie, ni qu'il en va de l'intérêt des cyclistes. Même si c'était l'intérêt des cyclistes, il n'adhère pas à la logique avançant que les cyclistes ont plus de droits que les autres usagers. Il estime qu'il y a une forme d'obstination de la part du Collège. Il compte toutefois sur ce dernier et le Conseil communal pour trouver une solution logique et rapide à ce problème.

Monsieur le Bourgmestre-Président apporte quelques considérations. Premièrement, le message qui ressort de l'intervention de Madame l'échevine MÜLLER-HÜBSCH, est qu'il y allait avoir des modifications au travers d'ateliers participatifs, des travaux où chacun collabore à la définition d'une solution la plus équilibrée possible.

L'intervention de Monsieur J.-L. VAN DER SCHOOT est intéressante mais il n'y a pas que des cyclistes qui viennent d'ailleurs, il y a aussi des cyclistes à Anderlecht ; il faut tenir compte de leurs besoins et de leur sécurité. C'est toute la difficulté de la gestion communale, il y a plusieurs citoyens avec des intérêts divergents et la mission est de respecter l'équilibre entre les intérêts divergents. Il faut entendre les différentes contraintes qui pèsent sur chacun et trouver une solution pérenne et durable.

Par ailleurs, le Collège répond à des interpellations envoyées à l'avance, sur base de textes préparés. Cela permet une réponse la plus précise possible. Il souligne que Madame l'Échevine MÜLLER-HÜBSCH est de rôle linguistique néerlandophone et qu'elle a eu l'élégance de faire sa réponse en Français.

Il y a consensus au sein du Collège pour dire qu'il faut changer la situation actuelle : les lignes directrices de ce que l'on souhaite dans le futur sont définies, les modalités ne seront efficaces que si elles sont discutées avec les habitants.